



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 17/10/2018

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régional d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur le PLU arrêté de la commune de COMPS (30)  
(révision du POS valant élaboration du PLU)**

**n°saisine : 2018-6517  
n°MRAe : 2018AO83**

Par courrier daté du 9 juillet reçu par la DREAL le 13 juillet 2018, la commune de Comps a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PLU arrêté de Comps (révision du POS valant élaboration du PLU) } au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 octobre 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).